



Renseignement etat des lieux de sortie

Par **Nathalie82**, le **18/02/2021** à **07:26**

Bonjour,

J aurais besoin d un renseignement j ai demenage d un logement gere par un bailleur social.compte tenu de la situation sanitaire je n ai pas eu de visite conseil et je n ai pas pu assister a l etat des lieux de sortie.j ai reçu par mail l etat des lieux de sortie detaille qui qualifie l appartement en bonne etat seul une tache dans un placard et sur la terrasse était mentionné seulement aujourd hui j apprend que mon bailleur garde la caution d un montant de 572 euros. Je les ai contacte ils me disent avoir effectué des travaux de remplacement sans plus d explication ni decomptes.que puis je faire pour contester sachant que l etat des lieux que je n ai pas signe car ils ont refuse que je sois presente ne mentionné pas du tout de reparations

Par **Lag0**, le **18/02/2021** à **16:10**

Bonjour,

Seuls sont valables les états des lieux contradictoires (donc en présence du locataire) ou réalisés par huissier. Si, dans votre cas, seul le bailleur a procédé à cet état des lieux, c'est comme si il n'y en a pas eu et dans ce cas, vous êtes réputé avoir rendu le logement en parfait état (code civil).

De plus, toute retenue sur le dépôt de garantie (et non caution) doit être justifiée par un devis ou une facture de professionnel.

Par **Nathalie82**, le **18/02/2021** à **16:27**

Je vous remercie d'avoir prit le temps de me repondre.en effet je n ai pas assiste a l etat des lieux le bailleur ne le voulait pas d ailleurs a la place de ma signature il y a ecrit sans signature covid.je n ai reçu aucun devis ou facture juste un decomppte ou le bailleur dit avoir effectué des travaux sans preciser lesquels d autant qu aucun travaux n etaient mentionné sur l etat des lieux il qualifiait chaque piece en bonne etat sauf un placard ou il y avait une tache.puis je donc me servir de la loi pour réclamer mon depot de garantie?

Par **Lag0**, le **18/02/2021** à **16:32**

Bien entendu...

Par **Nathalie82**, le **18/02/2021** à **16:36**

Merci beaucoup de votre aide.j ai intention de leur ecrire un courrier a ses fins. a toute hasard connaissiez vous l article de loi que je le mentionne.merci encore de cette aide precieuse